



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 – 19H00

Présents : BARBEI Sandrine, BARDEY Roland, BERTHOMMIER Loïc, CARVALHO Emmanuelle, COILLOT Nadine, COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, DESSIRIER Emmanuel, HUSY Jean-Noël, KRIEGER Jacques, MARC Sandrine, MOREIRA Patrick, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, ORSAT Grégory, RAFFIN Roland, ROY Marie-Christine, TISSOT Thierry, TOURNIER-VALLET Séverine

Absent / excusé : Néant

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 2 juillet.

ORDRE DU JOUR

Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'attaché

Dans le cadre du remplacement du secrétaire général qui mutera à la mairie de Montfaucon le 14 septembre et compte-tenu du choix du jury en charge du recrutement, il sera nécessaire de supprimer l'actuel poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et de le remplacer par un poste d'attaché. Cette modification des emplois communaux est unanimement validée par les membres de l'Assemblée.

Prolongation de la durée d'un emploi d'agent technique non-permanent

Lors de sa réunion de mai 2026, le Conseil municipal avait décidé d'ouvrir un emploi d'agent technique pour venir en renfort des services communaux durant la période estivale. Ce poste avait été ouvert pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre. Compte-tenu des besoins du service, les membres du Conseil municipal décident unanimement de prolonger cet emploi jusqu'au 30 novembre 2026.

Convention de mandat pour l'établissement des factures issues des ventes de bois par l'Office National des Forêts

En raison d'une réforme des modalités de facturation des ventes de bois au niveau national et de la complexité qui en découle, l'Office National des Forêts propose d'établir les factures pour le compte de la Commune, sous réserve de la signature d'une convention préalable. Le Conseil municipal approuve unanimement les termes de cette convention.

Convention de gestion de la population féline errante

La gestion de la population féline errante relevant du pouvoir de police du maire, une convention avait été passée en 2021 avec l'association NMC de Thise et les vétérinaires de Roche-lez-Beaupré et de Baume-les-Dames, ceci afin de mener des campagnes de stérilisation et de soin des chats sans maître.

Eu égard à des évolutions conséquentes depuis (fermeture du cabinet vétérinaire de Roche-lez-Beaupré et soins coûteux apportés à certains animaux sans consultation préalable de la mairie), les membres de l'Assemblée décident unanimement de passer une nouvelle convention incluant la nécessité, pour le vétérinaire, de solliciter la Commune avant d'engager des soins importants sur un chat. Celle-ci sera signée avec l'association NMC, le vétérinaire de Baume-les-Dames et le vétérinaire de Pirey (en remplacement de celui de Roche-lez-Beaupré).

Afin que les cliniques soient de mesure de contacter facilement la Commune, trois référents dont les coordonnées seront annexées à la convention (Isabelle Coussinet, Florence Courtois et Roland Raffin), sont nommés au sein du Conseil municipal.

Intégration dans le Domaine Public routier des parcelles cadastrées section AL numéros 98, 156 et 157

Les membres de l'Assemblée décident unanimement d'intégrer ces trois parcelles (qui constituent l'emprise du domaine routier et qui ont fait l'objet de déclarations d'abandon de la part des propriétaires) dans le Domaine Public communal.

Extension de l'aire de jeux du Parc de l'Europe

En raison de l'agrandissement du périmètre du parc (qui résulte des travaux d'aménagement de la rue de la Gare réalisés en 2025) et de la suppression récente d'un agrès qui était abîmé, une extension de l'aire (installation de nouveaux jeux et aménagements) est présentée à l'équipe municipale.

Le projet (dont le principe est validé), sera finalisé en vue d'une délibération qui sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal du mois de novembre, ceci en vue de solliciter des aides financières (auprès de l'Etat, du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales).

Illuminations de fin d'année

Un projet d'illumination de fin d'année des rues de Roche-lez-Beaupré est validé par l'Assemblée.

Celui-ci est constitué du mixage suivant entre location et achat du matériel (tarifs de la société Illuminations Services qui se montre la plus compétitive parmi celles sollicitées) :

- Location de décors (engagement pour 6 ans avec un changement tous les 2 ans) : 2 674.00 € HT (3 208.80 € TTC) à l'année.
- Achat de décors / matériels (la première année uniquement) : 1 060.00 € HT (1 272.00 € TTC).

Il convient d'ajouter à ces dépenses les frais d'installation (pose et dépose) qui s'élèvent annuellement à 2 240.00 € HT (2 688.00 € TTC).

Participation 2026 au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Chaque année, la Commune de Roche-lez-Beaupré participe à deux fonds d'aide sociale destinée au logement et coordonnés par le Département du Doubs.

Le premier (le Fonds de Solidarité pour le Logement – FSL) permet le financement d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires et de dispositifs d'accompagnement social des ménages en difficulté.

Le second (le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) permet de soutenir ponctuellement et d'accompagner, pendant un an maximum, des ménages en difficulté pour qu'ils puissent conserver leur propriété et retrouver un équilibre financier dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le financement communal demandé par le Département s'élève à 0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € par habitant pour le FAAD. Compte-tenu de la population Rochoise (2 177 habitants au 1^{er} janvier 2026), la participation au le FSL est fixée pour cette année à 1 327.97 € et celle destinée au FAAD à 653.10 €.

Les membres de l'Assemblée se prononcent favorablement sur cette participation.

Fixation des frais de fourrière des véhicules

Dans le cadre du groupement de commandes passé entre les communes-membres du Grand Besançon et la Ville de Besançon, le Conseil municipal valide les nouveaux tarifs de mise en fourrière qui découlent d'une mise à jour de l'arrêté ministériel définissant leurs valeurs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 4 novembre 2026.
- La marbrerie Franzy (Ecole-Valentin) a été sollicitée pour un devis d'aménagement du cimetière (caveaux, cavurnes et cases de columbarium complémentaires).
- Un fossé avec merlon est en cours d'aménagement le long du terrain de football en stabilisé (rue de Casamène) pour éviter que les gens du voyage puissent y accéder depuis la véloroute.
- Des réfections de voirie (rue du Vieux Roche, rue du Barrage et rue de l'Imprimerie) sont prévues par Grand Besançon Métropole, avec un fonds de concours à la charge de la Commune estimé à environ 30 000 €.
- Une armoire réfrigérée sera installée salle Jouffroy d'Abbans cette semaine, en remplacement des deux réfrigérateurs actuels qui ne sont plus très fonctionnels en raison de rayonnages cassés.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Thierry TISSOT

Le Maire,
Jacques KRIEGER